

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation
5 février 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2019

et publication le 21/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Fixation des ratios d'avancement de grades après avis du Comité Technique

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé d'adapter le tableau des effectifs aux perspectives d'avancement de grades prévues en 2019 au regard des carrières et des cadres d'emploi des agents concernés.

Dans le cadre de cette procédure, et après avis favorable de principe du Comité Technique,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grades au titre de l'année 2019 pour les grades suivants :

- Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

